

Compte rendu de la séance du jeudi 26 novembre 2020

Secrétaire de la séance:

Pascal GROUWET

Ordre du jour:

Adoption du dernier compte-rendu

Délibérations :

- Cimetière : parking et réorganisation
- Camping : travaux et demande de DETR
- Enfouissement Cornus : demande de subventions
- Affectation du résultat multi-services 2019
- Adressage: nommage des rues et marché public
- Remboursement caution logement poste
- Travaux chœur de l'église du bourg

Point camping : Bilan 2020 et rapport qualité tourisme

Point salle culturelle : plantations, parking, vidéoprojecteur

Point cimetière

Point voirie 2021

Point adressage

Point PCS

Divers :

Problème GPS accès château

Panneau 30 rue du château

Espace de gratuité

Décorations de Noël

PLUI référent binôme

Questions diverses

Le dernier compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Mise à jour 2020 cimetière (DE_2020_45)

Pour faire suite aux délibérations DE_2019_39 autorisant la création de concessions supplémentaires au cimetière du bourg, et DE_2019_46 pour la modification du cimetière;

Après avoir fait un état complet des places disponibles dans le cimetière du bourg, et un état des concessions attribuées dans le nouveau cimetière de Cornus;

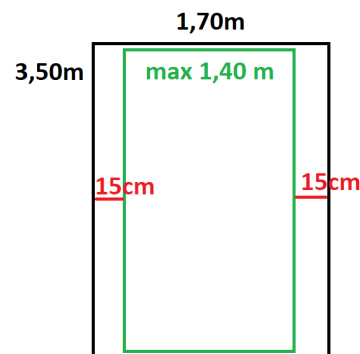
Le Maire propose :

Nouveau Cimetière de Cornus :

Les concessions dans le nouveau cimetière de Cornus, comme prévu lors de sa création, sont de la taille suivante : 1,70m x 3,50m et sont des concessions simples.

Les concessions sont attribuées dans l'ordre numérique du plan.

Les monuments funéraires devront respecter la largeur maximale de 1.40m et prévoir un espace libre de 15cm de chaque côté du monument.



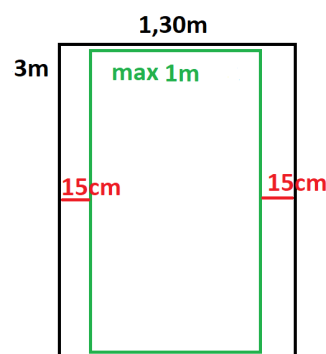
Cimetière du Bourg :

Les concessions restantes dans le cimetière du bourg sont de la taille suivante : 3m x 1,30m et sont des concessions simples.

Les concessions sont attribuées selon les souhaits des concessionnaires dans la mesure du possible.

Une nouvelle numérotation est mise en place (voir plan joint).

Les monuments funéraires devront respecter la largeur maximale de 1m et prévoir un espace libre de 15cm de chaque côté du monument.



Pour les deux cimetières :

Une autorisation de travaux devra être demandée avant toute installation de monument funéraire.

Afin d'éviter les erreurs de placement, il sera demandé à tout nouveau concessionnaire de délimiter de manière pérenne les limites de sa concession dans les 18 mois après son achat. Pour les concessionnaires n'ayant pas encore délimité leur concession ni installé de monument funéraire, un courrier leur sera envoyé afin qu'ils respectent cette obligation également, à partir de la date de réception du courrier. Une fois le délai écoulé, aucune réclamation ne pourra être faite auprès de la mairie.

Pour les concessions dites doubles, il est prévu d'attribuer 2 concessions simples.

Prix des concessions:

Pour tous les cimetières les tarifs sont inchangés :

Concession simple pour 15 ans : 75€

Concession simple pour 30 ans : 160€

Concession colombarium pour 10 ans : 200€

Concession colombarium pour 15 ans : 280€

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0
Refus : 0

Remboursement caution logement poste Mr Abella (DE_2020_46)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ définitif du locataire M Abella. L'état des lieux a été réalisé, aucune observation n'ayant été relevée la caution peut donc être restituée.

Après délibération le Conseil autorise le remboursement de la caution et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour cette opération.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Travaux camping (DE_2020_47)

Le Maire propose de rénover les sanitaires du camping et d'aménager des espaces de rangement. Le camping, en gérance depuis 2019 est en développement, il a obtenu le label qualité tourisme et sa situation à proximité directe de la prochaine voie verte renforce son attractivité. La municipalité souhaite soutenir ce développement et maintenir la qualité des locaux. Les travaux devront être réalisés en 2 tranches vu les montants et les délais de réalisation.

La première tranche concerne la rénovation et mise aux normes du sanitaire pour les PMR, la création de deux petits espaces de stockage au niveau de l'entrée des vestiaires et la pose de toilettes sèches en extrémité du camping. Ces travaux pourraient être effectués avant la saison 2021.

La deuxième tranche concerne la réfection des blocs sanitaires hommes et femmes du camping pour correspondre aux préconisations du rapport qualité tourisme pour conserver les 2 étoiles.

Des devis ont été demandés :

Entreprise Tim Service 2 880€ TTC (pose du bac, lavabo PMR, reprise des réseaux, siège PMR et colonne de douche)
Entreprise Ludo Maçonnerie 4 300€ TTC (carrelage et faïence sanitaire PMR et création du mur et bardage des petits espaces de stockage avec porte coulissante)
Entreprise I-Cag 2 640€ TTC (Toilettes sèches)

Soit un total de 9 820€ TTC pour la première tranche

Entreprise Ludo Maçonnerie 8 150€ TTC (démolition des murs, portes et sols, création de chape pour les douches et fournitures et pose de carrelage et faïence pour le blocs sanitaires)
Fabrice Mercadier 17 072.40€ TTC (rénovation totale des douches et WC)

Soit un total 25 222.40€ TTC pour la deuxième tranche

Soit un total global de 35 042.40€ TTC

Pour l'ensemble des travaux des subventions seront demandées.

DETR 25% plafonnée à 50 000€
Département environ 20%
Région (pass relance tourisme) jusqu'à 50%

Les 3 ne sont pas cumulables, le total des subventions ne pouvant dépasser 80% du coût total.

La deuxième tranche sera envisageable fin 2021 sous réserve de l'attribution des subventions.

Le conseil autorise ce projet et demande au Maire de faire cette demande de DETR, ainsi que les dossiers de subventions région et département.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

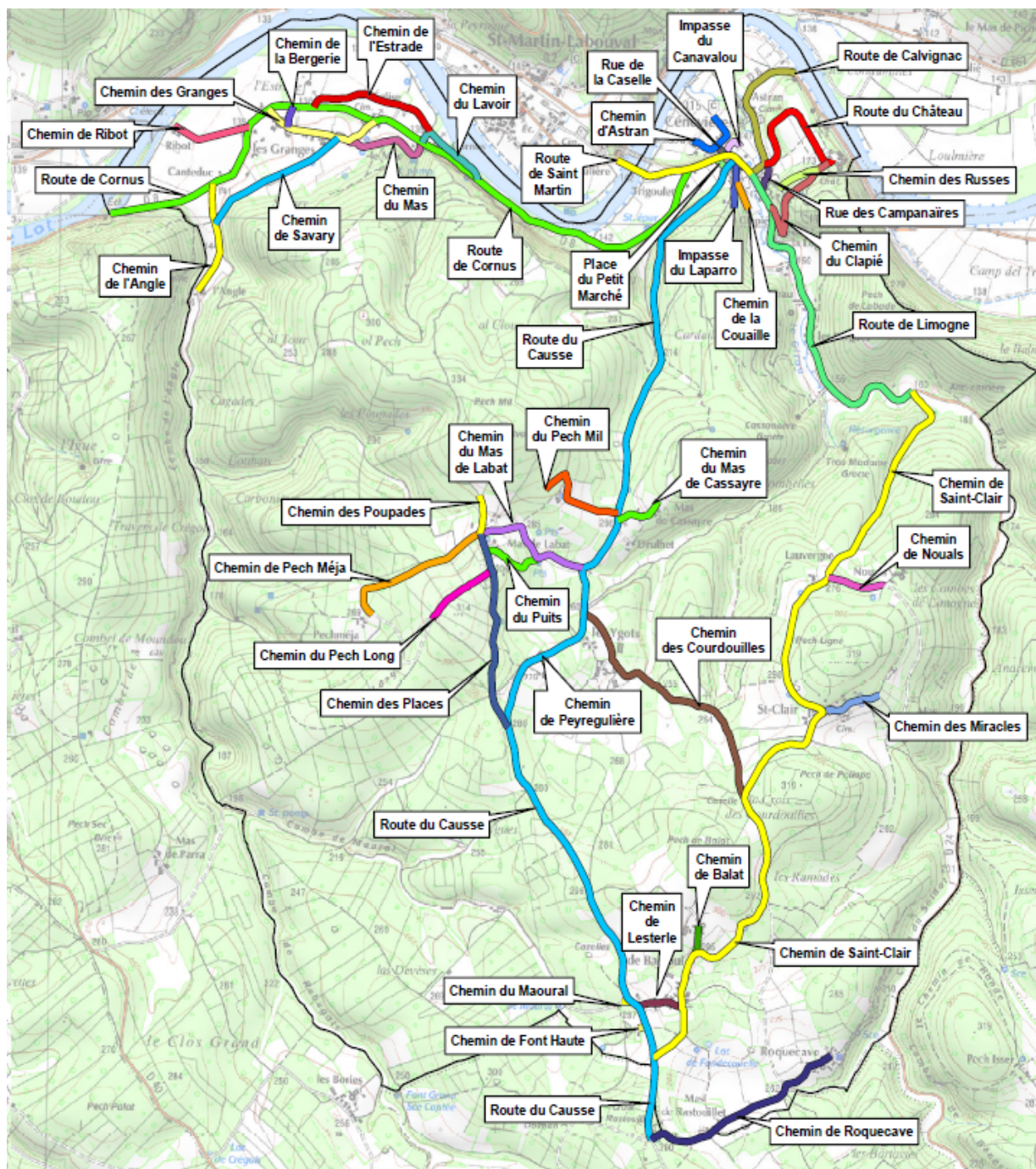
Adressage : nomination des voies et choix du fournisseur (DE 2020 48)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le SDAIL a finalisé l'adressage.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les documents qui ont été remis par le SDAIL pour cette finalisation:

Carte avec le nom des voies

Tableau récapitulatif des noms des voies et numérotation avec le nom des propriétaires



Le maire demande au conseil municipal de délibérer pour la validation du nom des voies et de la numérotation.

Deux entreprises ont transmis des devis pour les plaques de rues et les numéros d'habitation:

Entreprise Signaux Girod : 6 036.23€ HT

Entreprise Sedi : 5 960.45€ HT

Le maire demande au conseil de délibérer pour le choix du fournisseur.

Le conseil municipal décide :

- De procéder à la dénomination des voies communales

- Adopte les dénominations suivantes :

Chemin du Lavoir, Chemin du Mas, Chemin de Savary, Chemin de l'Angle, Route de Cornus, Chemin de Ribot, Chemin de la Bergerie, Chemin de l'Estrade, Chemin des Granges, Route de Saint-Martin, Route de Limogne, Chemin des Russes, Impasse du Laparro, Route du Causse, Rue des Campanaires, Route du Château, Chemin du Clapié, Chemin de la Couaille, Route de Calvignac, Chemin d'Astran, Impasse du Canavalou, Rue de la Caselle, Place du petit marché, Chemin du mas de Cassayre, Chemin de Pech Mil, Chemin du mas de Labat, Chemin des Poupades, Chemin de Pech Meja, Chemin du Puits, Chemin du Pech Long, Chemin des Courdouilles, Chemin des Places, Chemin de Peyregulière, Chemin de Saint-Clair, Chemin de Roquecave, Chemin de Lesterle, Chemin du Maoural, Chemin de Balat, Chemin des Miracles, Chemin de Nouals, Chemin de Font Haute.

- Accepte le système de numérotation pour chaque bâtiment. Les rues seront numérotées d'un côté pair et d'un côté impair en numérotation métrique.

- Précise que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au budget 2021 et mandate monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

- Choisit l'entreprise Sedi pour un montant de 5 960.45€ HT € pour la réalisation des plaques de rue et des numéros.

- La majorité du conseil choisit les plaques beiges avec inscriptions en bordeaux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Travaux chœur de l'église (DE 2020 49)

Le Maire informe le conseil municipal de la réception du devis de l'entreprise Pinto pour la rénovation du chœur de l'église pour un montant de 12 815€ TTC ainsi qu'un devis de l'entreprise Issaly pour la fourniture et pose de gouttières pour un montant de 1 642.80€ TTC.

Les travaux ne pourront pas démarrer avant que les demandes de subvention ne soient réceptionnées par la région et le département.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux devis et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions auprès de la région et du département.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Parking cimetière du bourg (DE 2020 50)

Le Maire propose de continuer le trottoir de la RD8 après le passage à niveau en direction du bourg jusqu'au champ contigu au cimetière de façon à dévier les eaux pluviales de la départementale qui posent problème à l'entrée du cimetière.

L'entreprise Figuié est la seule entreprise ayant répondu et propose un aménagement pour un coût de 2 180.70€ TTC.

La finition des bordures du trottoir le long de la route départementale sera réalisée par les services du département.

Le conseil municipal approuve ces deux devis et s'engage pour ce marché sur l'exercice 2020.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Enfouissement de Cornus subvention (DE 2020 51)

Monsieur le Maire propose le projet de dissimulation des réseaux pour le hameau de Cornus. Cela fait suite à l'enfouissement réalisé pour le bourg. La municipalité souhaite poursuivre cet effort en faveur du paysage et de l'amélioration esthétique de la commune.

Ce projet a un double objectif :

- La disparition de tout réseau aérien du hameau débarrassera l'église et les espaces publics de poteaux gênants et disgracieux mais aussi de leurs câbles. Il s'agit de remettre ne valeur un hameau à la forme urbaine et au bâti intéressant et préservé.

- Les travaux d'éclairage permettront des économies d'énergie grâce à des systèmes à faible consommation électrique ainsi qu'un meilleur rendu au sol et une meilleure uniformité par un principe de gradation. Une coupure de l'éclairage public nocturne peut être envisagé afin de diminuer la pollution lumineuse et réduire les consommations énergétiques.

Monsieur le Maire fait part du plan de financement prévisionnel pour l'enfouissement des réseaux. Il fait part des dossiers de subventions qui peuvent être demandés.

Cette opération pourrait être au budget 2021 si les subventions sont accordées.

Après discussions le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire les dossiers de subventions nécessaires à l'opération enfouissement de réseaux et l'autorise à signer tout document qui peuvent être en rapport avec cette opération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Dissimulation des réseaux aériens OPERATION 38288ER (DE 2020 52)

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de dissimulation esthétique des réseaux aériens cité en objet.

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de l'opération de dissimulation des réseaux électriques aériens et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la Commune de CENEVIÈRES doit assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la Commune de CENEVIÈRES, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la Commune de CENEVIÈRES pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau ainsi que la contribution de la Commune de CENEVIÈRES pour l'enfouissement du réseau électrique et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public. Il est précisé que les coûts des travaux téléphoniques, réalisés par la FDEL pour le compte de la collectivité, seront remboursés intégralement.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- 1) Approuve le projet de dissimulation esthétique des réseaux électriques, pour un montant estimatif de 195 200,00 € H.T., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL,
- 2) Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2021,
- 3) S'engage à participer à ces travaux à hauteur de 29 280,00 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de sa collectivité,
- 4) Assure que, sur l'emprise du projet, la disparition des autres réseaux (Réseau téléphonique, câblo-opérateurs, ...), et la rénovation des luminaires d'éclairage public seront financés et programmés simultanément.
- 5) Approuve le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL pour un montant de 60 300€ HT et s'engage à participer à ces travaux à hauteur de 18 090€ HT, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de sa collectivité.
- 6) Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 7) Approuve l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par la FDEL pour un montant de 50 737€ HT et s'engage à participer à ces travaux à hauteur de 50 737€ HT et à financer cette dépense sur le budget de sa collectivité.
- 8) Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Monsieur le Maire à signer, avec ORANGE et le Président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention, rédigée après étude définitive; le coût TTC

des prestations réalisées par la FDEL pour le compte de la Commune de CENEVIÈRES lui étant intégralement répercuté.

- 9) Approuve la ventilation des travaux téléphoniques établie par ORANGE et la FDEL et s'engage à participer à ces travaux.
- 10) S'engage à financer l'ensemble de cette opération pour un montant total de 101 216€ HT conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget communal 2021.
- 11) Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote de crédits supplémentaires - multiserv cenevieres (DE 2020_53)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-7000.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-7000.00
TOTAL :		-7000.00	-7000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-7000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		7000.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-7000.00	-7000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENEVIÈRES, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote de crédits supplémentaires - cenevieres (DE 2020 54)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041481 - 144	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	10.00	
2111 - 199	Terrains nus	-10.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENEVIÈRES, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Convention mise à disposition de la salle culturelle par la CCPLL (DE 2020 55)

Monsieur le Maire présente au conseil et donne lecture de la convention de mise à disposition et de gestion de la salle culturelle (document remis à chaque conseiller).

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité la convention et autorise le maire à signer celle-ci.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote de crédits supplémentaires - cenevieres (DE 2020 56)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-1151.40	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1151.40	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-1151.40
2804182 (040)	Autres org pub - Bâtiments et installat°		1151.40
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENEVIÈRES, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Travaux mur du Paradou (DE 2020 57)

Le Maire informe le conseil municipal de la réception du devis de l'entreprise Ludo Maçonnerie pour la rénovation du mur de clôture du Paradou pour un montant de 6000€ .

Un surcout pour l'intégration d'une gaine électrique et pour la réfection du seuil de portail sera à prévoir et d'un montant de 500€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à engager les travaux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Point camping

Un audit a été fait sur le camping, le résultat est très positif, sauf pour les sanitaires qui nécessitent un réaménagement.

Le bilan 2020 a été présenté. Malgré la situation sanitaire, le camping a réalisé une saison satisfaisante. Le nombre de nuitées est en augmentation et les services proposés sont plus nombreux.

Des travaux permettraient au camping d'avoir des sanitaires aux normes pour maintenir la qualité de service du camping.

Point salle culturelle

Une association pour la gestion de la salle culturelle et la programmation des événements a été créée. Elle porte le nom de ScèneVieAir. Des membres du conseil sont membres du bureau de cette association et feront le lien avec la commune.

Des plantations seront réalisées afin de créer une haie. Des devis pour la fourniture des arbres seront demandés à plusieurs entreprises par Françoise et Marie-Hélène. Les plantations seront réalisées par la commune.

Le parking va bientôt pouvoir être réalisé, l'achat du terrain étant imminent.

L'isolation des réserves va être effectuée par la commune en début d'année.

Vidéoprojecteur

Le conseil municipal souhaite faire l'achat d'un nouveau rétroprojecteur pour équiper la salle. Celui-ci serait installé à demeure. Des devis seront étudiés en 2021.

Point cimetière

Un audit du cimetière du bourg a été réalisé par nos soins. Les emplacements restants ont été matérialisés. La concession du château fait 20m² mais seule une partie est occupée et il reste 1 place de chaque côté du caveau existant. Mr De Braquilanges sera contacté pour savoir s'il souhaite utiliser les espaces libres et sinon, s'il veut bien rétrocéder ces espaces à la commune afin de créer des places supplémentaires.

Parking: cf délibération n°50

Point voirie 2021

Le 27/11 Jean-Pierre et Pascal feront le tour de Cénevières pour évaluer les travaux à prévoir en 2021.

Point adressage

Deux rues ont été oubliées.

Nom proposé pour le chemin descendant à la maison d'Isabelle BIJON : Chemin des Russes

Pour la couleur des plaques à BEIGE : 6 – BORDEAUX : 4

Point PCS

Les missions de chacun ont été détaillées, le plan communal de sauvegarde a été mis à jour.

Divers

Il y a un problème avec les GPS pour l'accès au château. Afin de ne pas faire passer par le chemin du clapié il est proposé de mettre un sens interdit sauf riverains à l'entrée de cette voie. Le conseil accepte cette proposition.

Une demande a été faite pour abaisser la vitesse sur la route du château à 30 km/h. Le conseil ne souhaite pas changer la réglementation actuelle.

Espace gratuité

Une demande avait été faite auprès du précédent conseil pour mettre en place un espace de gratuité. Le soin avait été laissé au nouveau conseil de suivre le projet. Le projet est donc repropoé lors de cette séance. La majorité du conseil accepte le projet. Marie-Hélène et Dorothée proposent d'assurer le lien avec Mr Bouguier qui a fait la demande et souhaite s'en occuper.

L'emplacement reste à définir sur le parking de la mairie. Marie-Hélène propose de céder sa cabane de jardin, à restaurer, pour entreposer les objets. Harrison propose d'aider à la remise en état de la cabane.

Le conseil souhaite soutenir ce projet sous réserve que cet espace de gratuité soit propre et que la gestion des objets soit rigoureuse et régulière afin que l'espace ne se transforme pas en dépôt sauvage. Une convention sera rédigée avec mr Bouguier pour définir les modalités et les responsabilités de chacun.

Décorations de Noël

Tout fonctionne, tous les membres du conseil sont invités le 5/12/2020 à 13h30 pour décorer la place.

PLUI : le référent est renommé binôme (Jean-Pierre)

Tour de table

de Harrison Jolly: Néant

de Françoise Le Gallic

Spectacle du 13/12 annulé, on pourrait y insérer les enfants de Calvignac

Demande de Joël: Saint Martin Labouval recherche un camion pour le cantonnier, voir éventuellement un véhicule en leasing

de Gérard Degletagne

Des travaux ont été faits à Cornus à l'endroit où il y a eu l'éboulement. L'élagage sur la RD 8 va être réalisé le long du girou.

Le maire est allé voir la DDT pour construire un local en bois au camping : refus catégorique, il a également vu le secrétaire général de la préfecture qui doit venir sur place pour évaluer la situation

CCID : Marie-hélène, Moles Didier, Le Gallic Jean-Marie, Dorothée Rakotomalala

Suppl : Harrison, Valérie Lescure, Caroline, Jean-Marie Pujols, MOLES Didier

de Henri Faure

Y a-t-il de l'électricité au château d'eau de Pech Mil ?

Réponse de Jean-Pierre Moles : non

de Zoé Fau : Néant

de Jean-Pierre Moles : Néant

de Marie-Hélène Flaujac

Spectacle Atchoum dispo jusqu'en mars pour report.

De Pascal Grouwet

Prix de l'eau pour 2021

de Dorothée Poirier : Néant

de Caroline Rivière : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.30 Hrs